Lausanne

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 16 novembre 2017
FIM – Idaff 232996 – mb

Communication relative à la pétition de M. Stéphane Tercier et consorts intitulée « Sécurité et qualité de vie dans le quartier du Mont-d'Or »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En date du 24 septembre 2015, M. Stéphane Tercier déposait auprès du Conseil communal la pétition citée en titre, munie de 98 signatures, demandant d'introduire une zone à 30 km/h sur la partie est de l'avenue du Mont-d'Or. Cette demande a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 20 septembre 2016.

En parallèle, une demande similaire a été formulée par d'autres habitants du quartier, notamment dans le cadre d'un recours déposé contre les travaux de mise en séparatif des canalisations dans la partie est du même périmètre. Ce recours a été retiré le 5 octobre 2017.

L'avenue du Mont-d'Or est classée en réseau de desserte dans le Plan directeur communal (PDCom) et cette hiérarchie a été confirmée dans le cadre de la révision du PDCom en cours. Le trafic quotidien mesuré en septembre 2016 est d'environ 9'900 véhicules/jour et la vitesse respectée par 85% des usagers (V_{85}) varie entre 37 km/h en direction d'entrée de ville et 39 km/h en sortie de ville. Ainsi, l'avenue du Mont-d'Or reçoit un important trafic de transit et les vitesses observées sont légèrement au dessus des valeurs légalement acceptées dans une zone 30. Force est de constater que l'axe présente des améliorations possibles pour répondre pleinement à sa vocation de réseau de desserte (mixité entre modes de transport, développement d'une vie de quartier).

Sur la base de ces constats et comme annoncé par la directrice des Finances et de la mobilité dans la séance du Conseil communal du 20 septembre 2016, des études ont été engagées afin d'examiner le changement de régime de circulation et de coordonner cette démarche avec les études en cours de réaménagement des espaces publics du quartier des Fleurettes.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Suite à ces études, la Municipalité est en mesure de répondre favorablement aux pétitionnaires et propose d'instaurer les mesures suivantes :

- l'introduction du régime zone 30 sur les avenues du Mont-d'Or (à l'est du giratoire) et de la Dent-d'Oche, dès l'automne 2018; cette mesure sera accompagnée d'aménagements routiers simples (plateaux et ralentisseurs) et de la suppression du passage piéton sis à hauteur des numéros 19-21 de l'avenue du Mont-d'Or, conformément aux prescriptions de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre ;
- la mise en œuvre d'un aménagement qualitatif de la porte d'entrée est de la zone 30, à l'horizon 2019-2020, en coordination avec les aménagements planifiés dans le quartier des Fleurettes ;
- Le chantier débutera début 2018, dès réception du permis de construire, par des travaux de génie civil d'entretien des réseaux souterrains, notamment du gaz et de l'eau potable et la mise en séparatif du réseau d'évacuation. Suivront des travaux d'entretien de la voirie, et à l'automne 2018, la mise en exploitant du régime de zone 30.

En vous remerciant de prendre bonne note de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE